

PROGRAMME IMMIGRANT INVESTISSEUR



IMMIGRANT INVESTOR PROGRAM

ATTESTATION DE L'INVESTISSEUR

DESTINATAIRE : Tous les Fonds agréés qui recevront des Quote-parts provinciales (au sens du *Règlement sur l'immigration et la protection des réfugiés*) en ce qui a trait au Placement qui sera fait par l'Investisseur (les « Fonds »)

AUTRE DESTINATAIRE : Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration à titre de Mandataire des Fonds (le « ministre mandataire »)

DE : _____ (l'« Investisseur »)

DATE : _____ 201__.

1. Dans la présente attestation de l'investisseur :
 - a) sauf disposition expresse contraire, les termes définis qui commencent par une majuscule ont le même sens que celui qui leur est attribué dans le *Règlement sur l'immigration et la protection des réfugiés*;
 - b) le terme « Facilitateur » désigne **La Banque de Nouvelle-Écosse**, membre en règle de la Société d'assurance-dépôts du Canada conformément à la *Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada*.
2. L'investisseur soussigné atteste par la présente que:
 - a) le Facilitateur désigné dans la présente attestation de l'Investisseur peut avoir droit à une commission versée par le ministre mandataire à l'égard du Placement;
 - b) le Facilitateur n'agit pas comme Mandataire ni des Fonds ni du ministre mandataire à l'égard du Placement;
 - c) les Fonds et le ministre mandataire ne sont pas responsables des actes ou omissions du Facilitateur, de ses associés, fournisseurs, sous-traitants, mandataires ou sous-mandataires.

Signature de l'Investisseur

Date

Témoïn

Date

Je, soussigné/soussignée, ai accepté d'agir à titre de Facilitateur pour l'Investisseur susmentionné.

Signature du Facilitateur

Date

Nom du représentant du Facilitateur en caractères d'imprimerie:
